



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-024

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction de la Communication et du Mécénat

75-2023-01-10-00005 - ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE (2 pages) Page 3

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2023-01-09-00008 - DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE CIRCUIT SIMPLIFIÉ DES FRAIS DE JUSTICE (4 pages) Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-01-10-00005

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MECENAT

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de la Communication et du Mécénat,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, D.6143-33 à D.6143, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris – M. REVEL (Nicolas),

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2023-01-04-00014 modifiant l'arrêté n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2023-01-04-00015 modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté ANA401 2022 11 0005 du 21 décembre 2022, nommant Mme Isabelle JOURDAN Directrice de la communication et du mécénat de l'AP-HP, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Communication et du Mécénat,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle JOURDAN, Directrice de la Communication et du Mécénat, délégation est donnée à Denis MARCHAL, Responsable de la Gestion des Legs,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 2

La Directrice de la Communication et du Mécénat, et les agents mentionnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 janvier 2023

La Directrice de la Communication et du Mécénat

Signé

Isabelle JOURDAN

Cour d'appel de Paris

75-2023-01-09-00008

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE POUR LE CIRCUIT SIMPLIFIÉ DES
FRAIS DE JUSTICE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 9 janvier 2023

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE CIRCUIT SIMPLIFIÉ DES FRAIS DE JUSTICE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

Le procureur général près ladite cour, Rémy Heitz,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-65 (administration des services judiciaires par les chefs de cour d'appel), R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Rémy Heitz aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu la circulaire SJ.12.86/OFJ4-19.03.2012 du 19 mars 2012 relative au circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice ;

DECIDENT :

Article 1er : Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de certifier, dans le cadre de la circulaire précitée, les états récapitulatifs accompagnés du plan de contrôle.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au Ministère de la justice qui la fera parvenir au contrôleur budgétaire comptable ministériel.

Article 3 : Le premier président et le procureur général sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour d'appel et publiée dans le recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

Le procureur général
Signé

Rémy HEITZ

Le premier président,
Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1

Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer la certification des états récapitulatifs des prestataires admis au circuit simplifié de l'exécution de la dépense de certains frais de justice :

Cour d'appel	Juridiction	Fonctionnaire titulaire			Fonctionnaire suppléant			Adresse structurelle dédiée
		Nom	Prénom	Qualité	Nom	Prénom	Qualité	
Paris	CA Paris	PARARD	Samuel	DSGJ	PALMERI FROT	Nathalie Lionel	DPSGJ DG	fj-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr
	TJ Auxerre	RIGNIER	Christelle	DG	PANNETIER	Sandrine	AA	fj-circuitsimplifie.tj-auxerre@justice.fr
	TJ BOBIGNY	ROUSSY	Sylvie	DSGJ	LESTRADE CASTILHON	Françoise Florence	DG DGA	fj-circuitsimplifie.tj-bobigny@justice.fr
	TJ CRÉTEIL	VANDENBROUCKE	Patricia	DG	CUSTODIO	Maria	SA	fj-circuitsimplifie.tj-creteil@justice.fr
	TJ Fontainebleau	RICHARD	Thomas	DGA	FERREIRA	Pauline	G	fj-circuitsimplifie.tj-fontainebleau@justice.fr
	TJ EVRY	VORBE	Eve	DGA	DECLERCK TRONCHE	Solène Cécile	DG DGA	fj-circuitsimplifie.tj-evry@justice.fr
	TJ MELUN	SAVIER	Caroline	DG	PERREAU BENMOUFFOK SAMBAR DURO	Anthony Djelloul Caroline Amely	DSGJ SA AA Contractuelle	fj-circuitsimplifie.tj-mleun@justice.fr
	TJ MEAUX	ZENADJI	Stephanie	DGA	ROSAT	Bernard	DG	fj-circuitsimplifie.tj-meaux@justice.fr
	TJ PARIS	BROISSART	Marine	DPSGJ	MOUCHEL BORINAN TALBI GRIL GALLUT RAKALA	Caroline Michaëla Samia Yohan Christophe Philippe	SA AA SA SA G G	fj-circuitsimplifie.pr.tj-paris@justice.fr
	TJ SENS	DAVID	Ludivine	DSGJ	AC'H	Isabelle	AA	fj-circuitsimplifie.pr.tj-sens@justice.fr

